

ACQUIS SYNDICAUX 2025





CONTROLES

- Clarification du rôle du préfet dans la tutelle de l'OFB.
- Caméra individuelle pour les agents OFB lors des contrôles dans un cadre bien défini.
- Dépénalisation de certaines infractions non intentionnelles et plafonnement de l'amende pour dépassement des seuils ICPE.
- Mise en place du contrôle unique
- Signature de la charte des contrôles 53

PAC



- (2025) Simplification des conditions d'accès à certaines aides PAC et amélioration des aides couplées bovine et pomme de terre féculière.
- (2025) Avancé Pac à la mi-octobre pour tous les agriculteurs
- (2026) Redistribution des reliquats des aides à la conversion en agriculture biologique aux agriculteurs déjà en bio et aux secteurs en difficulté.



ENERGIE

- Abandon de la trajectoire d'augmentation de la taxe sur le GNR.
- 137 exploitations ont bénéficié de l'opération de rénovation des luminaires intérieurs LED en partenariat avec EDF. Soit jusqu'à présent près de 5000 luminaires installés. 53

TRESORERIE



Mise en place de prêts à moyen et long terme garantis par l'État.



EGAlim

- Prolongation jusqu'en 2028 du seuil de revente à perte à +10% et de l'encadrement des promotions, avec renforcement des sanctions.

SANITAIRE



- Mise en place de dispositifs exceptionnels face aux maladies (MHE, FCO1, FCO3, FCO8), incluant la prise en charge partielle ou totale de la vaccination et des frais vétérinaires, ainsi que des fonds d'urgence dédiés.



ELEVAGE

ICPE

- Simplification des modalités de consultation du public pour les projets d'élevages en Autorisation ICPE pour les élevages porcins, bovins et avicoles.
- Engagement du relèvement des seuils ICPE pour les élevages bovins, porcins et avicoles.

MESURE ELEVAGE

- Création de la provision élevage permettant une déduction fiscale et sociale égale à la hausse de la valeur du cheptel laitier et allaitant.

ACCES A L'EAU



- Obligation de réalisation d'études d'impact socio-économiques pour définir les volumes prélevables.
- Reconnaissance du stockage d'eau pour l'irrigation agricole d'intérêt public majeur.
- Rédaction d'une doctrine de l'État sur les ouvrages de stockage hydrauliques à usage principalement agricole.
- Définition de l'abreuvement des animaux comme un usage prioritaire dans la gestion équilibrée de l'eau.
- Multiples dérogations aux arrêtés sécheresse pour les irrigants. 53



GESTION DES RISQUES

- Exonération d'impôt sur le revenu sur 30 % du montant de l'épargne de précaution réutilisée en cas d'aléa naturel, climatique ou sanitaire.
- Amélioration et simplification de la procédure de recours en cas de contestation du résultat de l'indice utilisé pour l'assurance récolte et l'indemnité de solidarité nationale (ISN).
- Maintien de la subvention "assurances multirisques climatiques" et de l'indemnité de solidarité nationale.
- Après les violents épisodes de grêle de juin dernier, dégrèvement automatique de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour pertes de récoltes, à hauteur de 80% sur 25 communes et 50% sur 32 communes. 53



PROTECTION DES CULTURES

- Maintien d'un haut niveau de protection des cultures, avec soutien de la recherche aux alternatives et pas d'interdiction des produits autorisés en Europe en l'absence de solutions.
- Suppression de l'obligation du Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP) et de la séparation vente/conseil.
- Fixation d'un principe d'accompagnement et d'indemnisation de l'État en cas d'interdiction sans solution d'un produit autorisé en Europe.
- Facilitation de la procédure de reconnaissance mutuelle par l'ANSES pour autoriser davantage de produits phytosanitaires disponibles dans les pays européens.
- Autorisation de la pulvérisation par drones sous conditions.
- Priorisation des demandes d'Autorisation de mise sur le marché (AMM) par l'ANSES selon les besoins prioritaires des filières définis par le ministère.
- Mise en œuvre facilitée des dérogations à l'Arrêté Abeilles.

SOCIETES AGRICOLES



- Autorisation pour les sociétés civiles agricoles (EARL, GAEC, SCEA, GFA) de pratiquer des activités commerciales dans la limite de 20 000 € par an ou 40 % des recettes annuelles de l'activité agricole.
- Création d'un droit à l'essai permettant de tester la qualité d'associé dans une société agricole.



BIODIVERSITE

- Harmonisation des réglementations sur les haies.



INSTALLATION & TRANSMISSION

- Amélioration de l'accompagnement à l'installation et à la transmission agricole.
- Augmentation de l'exonération des plus-values en cas de cession d'entreprises agricoles au profit de jeunes agriculteurs.
- Relèvement du plafond d'abattement en cas de conservation des biens pendant 5 ans et en cas de conservation pendant 18 ans (et non plus 10 ans).
- Possibilité de mobiliser un financement VIVEA en complément du CPF pour les porteurs de projets à l'installation.

ENSEIGNEMENT & FORMATION



- Reconnaissance officielle des certificats de qualification professionnelle (CQP) agent viticole et tractoriste agricole au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pour une durée de trois ans, améliorant ainsi leur visibilité et leur financement.
- Validation de la création du Bachelor Agro en commission professionnelle consultative, avec la première promotion en septembre 2026.



COMPETITIVITE

- Prorogation du crédit d'impôt HVE pour 2025.
- Prorogation du crédit d'impôt congés jusqu'au 31 décembre 2027.



FAUNE SAUVAGE

- **Modification de la Convention de Berne et de la Directive Habitats : le loup passe d'espèce « strictement » protégée à espèce « simplement » protégée impliquant un allègement des contraintes.**
- **Inscription dans la loi d'orientation agricole du principe de non-protégeabilité des troupeaux bovins, équins et ainsi face au loup.**
- **Campagne de régulation des corneilles noires et des corbeaux freux, plus de 10 000 volatiles prélevés sur le département !** 53

FONCIER



- **Relèvement de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) de 20 % à 30 % pour les propriétés agricoles.**

LE COMBAT
CONTINUE !